

faveur. Ils pourront nous susciter de graves ennuis relativement à l'effet de cette mesure sur l'exploitation de la voie maritime. Les difficultés ainsi amoncelées sont imputables au gouvernement précédent. Dans une certaine mesure, la responsabilité en retombe sur le député de Laurier, vu ce qui s'est passé. Mais on ne peut toute la rejeter sur lui...

L'hon. M. Chevrier: C'est quelque chose.

M. Small: ...qui a fait du bon travail. Cependant, je crois qu'on devrait faire enquête auprès du ministère du gouvernement ou de l'Administration de la voie maritime pour découvrir les responsables de ce qu'on pourrait appeler, cet avortement, en ce qui concerne le canal Welland. Je crois qu'il faudrait découvrir qui était chargé de conseiller le gouvernement à l'époque. Ensuite, je crois que nous devrions les questionner, et si nous découvrons ceux qui ont pris sur eux d'aviser l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, nous devrions nous débarrasser de tout le bazar et retenir les services d'un nouveau personnel qui accomplirait probablement de la bonne besogne. Dans ces conditions, monsieur le président, je propose que toute la question, une fois la présente résolution adoptée,—je partage ici l'avis de l'honorable député de Vancouver-Est,—soit déferée au comité des comptes publics afin que nous puissions découvrir les responsables.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement les arguments présentés par certains députés cet après-midi et vraiment je dois dire que quelques-unes de ces déclarations m'ont ébahi. Je suis renversé,—et je le dis respectueusement,—devant le manque de connaissances dont ont fait preuve certains députés, relativement à la loi elle-même et aux documents qui se rapportent à cette entreprise. Bien que je me sois étendu longuement cet après-midi sur la façon dont les coûts ont augmenté, aucun député de l'autre côté de cette Chambre n'a compris que la responsabilité, s'il y en a une, pouvait être attribuée à personne d'autre qu'à l'honorable député de Laurier.

M. McPhillips: Ce fut votre affaire pendant des années.

L'hon. M. Chevrier: Parfait. Je suis disposé à faire face à mes responsabilités et à les accepter, mais non à écouter sans bouger les accusations inexactes qu'on a portées cet après-midi à la Chambre. Je compte pouvoir établir leur inexactitude au cours des prochaines minutes. Même si des députés ont fait des allusions dans ce sens, nul n'a dit mot du fait que le coût des aménagements hydro-électriques a porté les frais de presque 400

millions à 600 millions. Sans tenir compte du fait que le Canada, dans sa demande à la Commission conjointe internationale, se chargeait de cet aspect du projet aussi bien que des aspects touchant la navigation. Il s'agit, encore une fois, de la demande commune faite par le Canada et les États-Unis à la Commission conjointe internationale; elle porte non sur la navigation, mais sur les aménagements hydro-électriques dans la section internationale. A l'article 8, on y énonce la façon dont ces aménagements seront conçus et réalisés; cela correspond presque mot pour mot au document public qui a été diffusé pendant des années par le ministère des Transports. Comment se fait-il que depuis ce temps-là,—et je vais remonter à 1922 dans un moment,—depuis le moment où ce document datant de 1949 a été publié jusqu'à aujourd'hui, et depuis le moment où la demande a été faite à la Commission conjointe internationale, en 1952, personne n'ait rien dit au sujet de l'estimation des coûts dressée par le gouvernement fédéral, par le service technique du ministère des Transports, qui, alors indiquait que le coût de l'aménagement hydro-électrique s'établirait entre 400 et 420 millions de dollars? Nous ne savons pas ce qu'il sera, mais il s'établira probablement aux environs de 600 millions de dollars, sans compter l'intérêt pendant la construction. Allez-vous me rendre responsable de ces augmentations de près de 200 millions? Allez-vous manifester votre indignation au député de Laurier ou au gouvernement fédéral? Si vous le faites, je ne m'y oppose pas parce que les personnes et la division chargées de l'établissement de ces coûts sont les mêmes que celles qui étaient chargées d'établir les coûts de la voie maritime.

Je veux maintenant passer au député de Carleton, qui, pour ne pas dire plus, a fait en cette Chambre de bien singulières accusations. Je puis difficilement croire qu'un homme intègre comme lui ait pu prendre la parole en cette Chambre et, au cours de l'après-midi, pendant presque trente minutes, porter les accusations qu'il a portées. Je lui dis bien respectueusement qu'aucun député, conscient de ses responsabilités à titre de membre du Parlement, n'aurait porté les accusations qu'il a portées cet après-midi.

M. Bell (Carleton): Ce que vous pouvez être ridicule!

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami dit "ce que vous pouvez être ridicule"? Qu'il écoute.

Une voix: Vous le méritez.